

Département de l'Essonne Canton d'Arpajon
Arrondissement d'Étampes
Commune de BOURAY SUR JUINE

N°2023-12

ARRIVÉE

13 AVR. 2023

SOUS-PRÉFECTURE D'ÉTAMPES

CONSEIL MUNICIPAL
EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

DATE
D’AFFICHAGE :
29 mars 2023

L'an **deux mille vingt trois**, le **quatre avril**, à **vingt heures**,
le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en la
salle du Conseil et en séance publique sous la présidence de
Monsieur Stéphane GALINÉ, Maire.

DATE DE
CONVOCATION :
29 mars 2023

Étaient présents :

Virginie PERCHET, Sylvie VANDENBOGAERDE,
Véronique CHASSEFIÈRE, Sylvie YONLI, Karine MARIN
ROGUET, Clothilde CAMPAIN, Nathalie GALINÉ,
Tiphaine CHAUVET, Georges LEVIER, Gilles VOISE,
Emmanuel NARDY, Didier PAUTRAT, Robert
LONGEON, Patrick BRETIN, Pascal SÉNÉCHAL et Daniel
LOISON

NOMBRE DE
MEMBRES :

En exercice : 19

Présents : 17
Votants : 19

Formant la majorité des membres en exercice.

Absents représentés :

M. Franck TINDILIERE représenté par Mme PERCHET, M.
Parfait SOUNOUVOU représenté par M. Gilles VOISE.

OBJET :

BUDGET PRIMITIF
2023

Gilles VOISE a été élu secrétaire de séance.

Publication ou
Notification du :

EXPOSE

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'instruction budgétaire M57,

Transmission au
Contrôle de Légalité le :

Entendu l'exposé de M. GALINÉ,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à la majorité avec 5 voix contre (Mme CHAUVET, MM. LONGEON, BRETIN, SÉNÉCHAL et LOISON)

DÉCIDE d'approuver le Budget Primitif 2023 dont l'équilibre s'établit comme suit:

En section de fonctionnement :

Recettes : 1 706 675.80 €
Dépenses : 1 706 675.80 €

En section d'Investissement :

Recettes: 2 094 619.39 €
Dépenses: 2 094 619.39 €

**LEMAIRE,
Stéphane GALINÉ**



Une ampliation sera adressée à :
Monsieur le Sous-préfet d'Étampes
Monsieur le Trésorier

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux auprès du tribunal administratif de Versailles dans un délai de deux mois à compter de sa publication.